



## DOSSIER DE PRESSE N°2 : Des travailleurs étrangers au service de la politique de Vichy

### DOCUMENT 1 : La Retirada

En juillet 1936 éclate en Espagne la guerre civile opposant les Républicains « rouges » détenteurs légitimes du pouvoir, aux partisans de la dictature franquiste. Le 26 janvier 1939, Barcelone tombe, les Républicains sont vaincus et ils fuient vers plusieurs pays dont la France. C'est la Retirada.

Des civils, des combattants, des miliciens, environ 450 000 personnes franchissent les Pyrénées vers la France. A la frontière, les familles sont séparées : femmes, enfants et vieillards sont dirigés vers des camps d'hébergement répartis sur tout le territoire sauf en région parisienne tandis que les hommes sont internés dans des camps d'internement du Sud-Ouest.



Camp d'internement d'Argelès sur Mer

### DOCUMENT 2 : La création des CTE (Avril 1939-1940)

Dès le 20 avril 1939, les étrangers sont répartis sur tout le territoire au sein des Compagnies de Travailleurs Etrangers (CTE). Déjà, le mois précédent, le ministre du Travail a chargé les préfets de faire recenser les hommes du département qui pourraient être utilisés pour les gros travaux sans concurrencer la MO locale (terrassement, démolition, curage de fossés...) en précisant qu'il est inutile de prévoir un salaire puisqu'ils sont logés/nourris, hors éventuellement une prime de rendement.

On créa 76 CTE sous autorité militaire, uniquement composées de républicains espagnols et d'anciens membres des brigades internationales<sup>1</sup>. A la déclaration de guerre, 40 compagnies s'ajoutent aux précédentes, réparties sur tout le territoire français.

1: Formations militaires de l'armée républicaine espagnole composée à l'origine exclusivement de soldats de nationalité étrangère.



Compagnie de travailleurs étrangers. Musée de la Résistance en ligne / Béatrice Serrano.

### DOCUMENT 3 : Des CTE aux GTE (Groupement des travailleurs étrangers)

Après l'armistice signée le 22 juin et les pleins pouvoirs votés par le maréchal Pétain le 10 juillet 1940, la seule solution pour Vichy d'éviter à la fois un internement qui coûte cher, tout en surveillant cette population considérée, par nature, suspecte, va être de poursuivre l'utilisation de cette main-d'œuvre bon marché par une nouvelle mise au travail très encadrée. Le 27 septembre 1940, un décret-loi crée les groupements de travailleurs étrangers (GTE) qui correspondent au regroupement des anciennes CTE. La tranche d'âge des travailleurs requis s'est sensiblement allongée, le seuil passant de 18 à 20 ans, et le plafond de 48 à 55 ans. Alors que la loi précédente était destinée à faire participer les étrangers à l'effort de guerre, cette nouvelle loi qui vise à utiliser une main-d'œuvre étrangère « en surnombre dans l'économie nationale ». Les travaux effectués sont d'intérêt public (défrichage, remise en état, travaux agricoles). Les familles sont à nouveau séparées.

RENSEIGNEMENTS sur les GROUPES de T. E.  
DEPARTEMENT de la DORDOGNE.

N° des groupes	Stationnement	Effectifs.	Plan d'emploi présent	Plan d'emploi à venir	N° des groupes	Stationnement	Effectifs.	Plan d'emploi présent	Plan d'emploi à venir
645°	ST-ASTIER P.O.	256	Dépôt de munitions de St. Astier. Exploitation forestière à SELVES.	18 FEV 41. n° 18 et exploitation à VILLE-PAUQUE du Périgord.	649°	GALVIAC P.O.	263	Coupes de bois et agriculture	d°
646°	LE HUISSON P.O.	270	Détachements: Mausac Fléusac Cussac Les Eyzies St. Cyrrien St. Alvaire St. Avit Rivière Monpezat Bezeze Villéfranche Rascac Léotardie Puy de Fourches	Fonderie Coupe de bois Charbon de bois Culture	650°	CASTELNAUD P.O.	263	Exploitation forestière à VÉZAC pour le compte de l'Intendance Terrassement à POÏE de COUSE pour le compte de Parc de Vézuzes. Réfection chemins pour la commune de CASTELNAUD	Municipalité de Vézac de Dome et de St. Martial Mobist, coupé de 1000 arbres pour compte de l'Intendance.
647°	CHANCELADE P.O.	257	Réfection d'un chemin rural à BOURDEILLES Coupes de bois à BORDAS et CAMBERET. Location chez les agriculteurs.	d°	652°	MAUSAC P.O.	257	Travaux à la Poudrerie de Mausac, et Section de Passage	d°
648°	BERGERAC P.O. au Petit Caudon.	201	Coupes de bois à TURSAC Centre Hippique de la PALANQUE. Réfection Cimetière de BERGERAC	d° plus coupes de bois à MONTIGNAC.	653°	AGONAC P.O.	217	Entretien routes pour service vicinal. Coupes de bois pour l'Intendance, pour Eaux et Forêts.	d°

Destinataires:  
- Préfecture de la Dordogne - PERIGUEUX  
- Groupement n° 1 F.S. - CHATEL GUYON  
- Archives a/Groupement de la Dordogne.

A Chancelade, le 15 Février 1941

DOCUMENT 4 : fiche de renseignement GTE

### DOCUMENT 5 : Répondre aux demandes de main d'oeuvre du IIIe Reich

Au printemps 1941, l'Organisation Todt, créée par Hitler en 1938 obtient du régime de Vichy l'autorisation de recruter de la main d'œuvre au sein des camps de réfugiés et dans les GTE, dans le cadre de la politique collaborationniste. Tout au long de la guerre, les divers camps, les GTE puis, à partir de 1943, le STO ont permis au régime de Vichy de répondre aux demandes de main d'œuvre du IIIe Reich au moment où plus d'un million de Français étaient prisonniers en Allemagne. Les travailleurs sont soumis à une discipline incluant des punitions allant de la privation de permission à la prison ou à l'envoi dans un « camp d'internement répressif pour étrangers ».



La « justification » du STO. Affiche réalisée par les services de propagande allemands et vichystes

N'hésite pas à demander à ton professeur un exemplaire plus grand